

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Vogan, Kévé, Notsé, Kpalimé, Atakpamé, Sotouboua, Bafilo, Blitta, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition n° 22969 déposée le 16-01-2002, Mr AMEGAVIE-LEDI Houenassou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 05ca, situé à Togoville, préfecture de Vô, connu sous le nom de Dokoumé et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la collectivité Azanlété et à l'Ouest par la route Togoville Badougbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22970 déposée le 16-01-2002, Mr AMEGAVIE-LEDI Houenassou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 67a 06ca, situé à Togoville, préfecture de Vô, connu sous le nom de Ehanfoè et borné au Nord et au Sud par Abalo Adanlissan, à l'Est par Amegavie-Lédi Houénassou et à l'Ouest par Gbago Dossch.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22971 déposée le 16-01-2002, Mr AMEGAVIE-LEDI Houenassou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 81a 69ca, situé à Togoville, préfecture de Vô, connu sous le nom de Ehanfoè et borné au Nord et à l'Ouest par Abalo Adanlissan, au Sud par Koumessi Donkui et à l'Est par Sédo Koami et Sédo Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22972 déposée le 16-0-2002, Mr AMEGAVIE-LEDI Houenassou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 25a 15ca, situé à Togoville, préfecture de Vô, connu sous le nom de Dévi et borné au Nord par Abalo Bama Adanlissan, au Sud et à l'Est par Sédo Koami et à l'Ouest par Koumessi Donkui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22973 déposée le 16-01-2002, Mr AMEGAVIE-LEDI Houenassou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 13a 09ca, situé à Togoville, préfecture de Vô, connu sous le nom de Ehanfoé et borné au Nord par Gbago Xévi, au Sud par Amegavie-Lédi Houenassou, à l'Est par Abalo Adanlissan et à l'Ouest par Gbago Doh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23469 déposée le 30-07-2002, Mr AGBOHESSOU Paulin, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 04ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n° 202 bis, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 203 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23552 déposée le 13-09-2002, Mr d'ALMEIDA G. Anani, profession de Caissier, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n° 29, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 30 et 26 et à l'Ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25318 déposée le 09-12-2004, Mme AHADJI Mamli épouse AGOSSOU, profession de Technicienne Supérieure de Laboratoire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avonkui et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par les lots n° 193 et 194.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHADJI Akpédjé Adjoa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25747 déposée le 22-06-2005, Mr KUEVIDJEN Foli, profession de Bibliothécaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 94ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé et borné au Nord par la collectivité ZILEVOU, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZILEVOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25988 déposée le 22-09-2005, Mr KOUEVI-GBANGBANA Messan, profession de Topographe-Dessinateur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé-Adamavo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Drafoé et borné au Nord par la route Kpessi Agbodrafo de 20 m, au Sud par la propriété ANIKA Salomer, à l'Est par la propriété DEDJINOY Yaovi et à l'Ouest par la propriété de la collectivité WILSON et HUNDT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25989 déposée le 22-09-2005, Mr KOUEVI-GBANGBANA Messan, profession de Topographe-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Adamavo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 54ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adamavo et borné au Nord par les lots n° 1250 et 1251, au Sud par les lots n° 1252 et 1251, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 1251.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26059 déposée le 21-10-2005, Mr OURO-AKONDO Bandifoh, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 46ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par le lot n° 145, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot n° 154 et à l'Ouest par le lot n° 156 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26194 déposée le 29-11-2005, Mr MIGAN Koffi Justin, profession d' Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 01a 31ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par la collectivité Agbé Konyuie, au Sud et à l'Est par Gotor Dovi, à l'Ouest par la collectivité Ahonshie

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26357 déposée le 30-01-2006, Mr BAGBIEGUE Taïrou, profession d'Ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Agoényivé Cacavéli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 03a 60ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Tantigou Barrage et borné au Nord par la propriété Sambiani, au Sud par la propriété Kpalgou, à l'Est par la route de Tantigou Barrage et à l'Ouest par la propriété Tiem.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26382 déposée le 07-02-2006, Mr AHIADJO Kwami Messan, profession de Fonctionnaire des Douanes, demeurant et domicilié à Tokoin Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 24ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et à l'Est par Apéléte Afadido, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par Agbofaati Apéléte Adza Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26417 déposée le 20-02-2006, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur phito-Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 87ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot 16, au Sud par une rue non dénommée de 18 m et à l'Est par la haute tension et à l'Ouest par le lot 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26458 déposée le 01-03-2006, Mr BARNABO Minsoabe, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 33ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots 601 et 604, à l'Est par le lot 600 bis et à l'Ouest par le lot 602 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BARNABO Yendouboime et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26508 déposée le 14-03-2006, Mr FIAGAN Yaovi, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 26ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par le lot 273, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot 276 et à l'Ouest par le lot 272 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26521 déposée le 20-03-2006, Mme BARNABO Laali née BANIPO, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 01ca, situé à Tandjoaré, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Nagbangou Bomboma, à l'Est par l'ancienne route Nationale.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26522 déposée le 20-03-2006, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agro-Economiste, demeurant et domicilié à Blitta. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 23a 39ca, situé à Blitta, préfecture de Blitta, connu sous le nom d'Afragbédji, et borné au Nord par Lékézim Pakoubatcho, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Atchagba et à l'Est par la collectivité Souna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26523 déposée le 20-03-2006, Mr AGUIM Ernest Bilaname Awetokiname, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 43a 97ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové Djigbé et borné au Nord par les collectivités YELOU et AKPLA, au Sud par la propriété VIDZRO, à l'Est par la collectivité Tsawodzi Kodjo et à l'Ouest par la collectivité Sokou Agbodi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26527 déposée le 21-03-2006, Mr KOMMONGOU Badékéné Kampobiti, profession d'Officier Supérieur dans FAT à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 09ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par les lots 573 et 579, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26528 déposée le 21-03-2006, Mr AMEGOLOE Kokouvi Kouma, profession de Vaguemètre à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 91ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot 226 bis, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26529 déposée le 21-03-2006, Mr AMORIN Ayawo Amémélio Alexandre, profession de Consultant International, demeurant et domicilié à Lomé cité caisse. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52a 95ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au Nord et à l'Ouest par Séwa Adjévi Agbodjan, au Sud par Gon Wolou et à l'Est par Adjévi Aboni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26531 déposée le 22-03-2006, Mr FANDJINOU Mawouna Basile, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiemé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Koffi Sogan, au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26535 déposée le 22-03-2006, Mme PAGNA Sanda Essohaname, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 30ca, situé à Kara Chaminade, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété Pagna, au Sud par une rue non dénommée de 8 m, à l'Est par la propriété Nabédé et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26536 déposée le 22-03-2006, Mr ABORY Asséfounin Modeste, profession d'Agent d'Affaires, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 03ca, situé à Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Pouvéme et borné au Nord par la famille Gbonfoun Agbossé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Gbonfoun Koumondji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GBIDI Ami Vicky et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26537 déposée le 22-03-2006, Mlle LAWSON CHROCO Liligan, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par Gassou Koffi et □, au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26538 déposée le 22-03-2006, Mlle LAWSON CHROCO Liligan, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 20ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo-Kopé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par Yovo Govina et à l'Ouest par Yovo Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26539 déposée le 22-03-2006, Mr ABORY Asséfounin Modeste, profession d'Agent d'Affaires, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 06ca.

situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adamavo et borné au Nord par le lot 782, au Sud par les lots 786 et 787, à l'Est par le lot 786 et à l'Ouest par une ligne de haute tension.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GBIDI Ami Vicky et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26540 déposée le 20-03-2006, Mr BARNABO Minsoabé, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 96ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot 199, au Sud par le lot 193, à l'Est par les lots 196 et 198 et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26541 déposée le 21-03-2006, Mr HOUSSOU Xyste Félix, profession d'Opérateur Topographe Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 38ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots 147 et 148, à l'Est par le lot 146 bis et à l'Ouest par les lots 145 et 146 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr EKOUE-HAGBONON Messan Raphaël et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26542 déposée le 23-03-2006, Mme Johana Manavi AHIKPOR, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 48ca, situé à Tsévié Davié Modzi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Blévé et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par la collectivité Bada Yawo, à l'Est par les lots 28 et 31 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26543 déposée le 23-03-2006, Mr ALI Komi, profession de MDL/c en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 97ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tsrokpossimé et borné au Nord par Tsipoaka Holé Koffi, au Sud par Ognado Ankou, à l'Est par Atéh Akakpovi et à l'Ouest par Medenoudi Dogbla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26544 déposée le 23-03-2006, Mr DANKLOU Komi Nussianunyo, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 24ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité Adzo et à l'Ouest par Ba Kowou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26545 déposée le 23-03-2006, Mr CODJIA Comlan Gilbert, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 54ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 26, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots 28 et 32 et à l'Ouest par le lot 31 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26546 déposée le 23-03-2006, Mr NIMON Kpenga Makatumbah, profession d'Inspecteur Principal des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 09ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par les lots 323 et 327 bis, au Sud et à l'Est par deux rues et à l'Ouest par le lot 326.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26547 déposée le 24-03-2006, Mr ALOGBLETO Komla Mawuto, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 41a 12ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la route Klémé Konhé, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26550 déposée le 28-03-2006, Mine AMOUSSOU Yawavi Odette, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 17a 45ca, situé à Lomé Attiégu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord et à l'Est par l'emprise du marécage, au Sud par Mr KENOU Kossi et à l'Ouest par la collectivité WENOU Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26552 déposée le 03-04-2006, Mr AHODIKPE-BENISSAN Daté Gagnon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 81ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsi et borné au Nord par le lot 997-996 B, au Sud par une rue projetée de 16 m, à l'Est par le lot 998 et à l'Ouest par le lot 997-996 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26553 déposée le 31-03-2006, Mr SIVOMEY Komlan Yébédzro Wobubé, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 83ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEPENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26554 déposée le 31-03-2006, Mr BEGUEDOU Atani, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca, situé à Lama, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pissala-yo et borné au Nord par la propriété BEGUEDOU, au Sud par une rue, à l'Est par la propriété BEGUEDOU et la collectivité AMAH et à l'Ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26555 déposée le 31-03-2006, Mr GNASSINGBE Kpatcha, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 60ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par des routes existantes de 14 m, au Sud par une route existante de 16 m et à l'Est par les collectivités YODO et BIDAMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26557 déposée le 31-03-2006, Mr SIVOMEY Komlan Yébédzro Wobubé, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 46ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 12 m, à l'Est par une ruelle de 6 m et à l'Ouest par les propriétés TETE et ETO Gawou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26558 déposée le 03-04-2006, Mr NASSINI Tchaïso, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé et Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 89ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot 151, à l'Est par le lot 153 et à l'Ouest par le lot 149.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26559 déposée le 03-04-2006, Mr NASSINI Tchaïso, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé et Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJIGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26560 déposée le 03-04-2006, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agro-Economique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 17ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la route de Cacavéli, à l'Est par les lots 321, 323 et à l'Ouest par un rond point.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26561 déposée le 04-04-2006, Mr AKOUETE Kossi, profession d' Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 18ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord par le lot 408, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot 409 bis et à l'Ouest par le lot 410.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26562 déposée le 04-04-2006, Mr AGBEKPONOU Komi Sedohé Elpidio, profession d' Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 714, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot 717 et à l'Ouest par le lot 713.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26563 déposée le 05-04-2006, Mr BAWENA Atawi, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 44ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et à l'Ouest par les lots 212 A et 211 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26564 déposée le 04-04-2006, Mlle EDORH Ezinsi, profession d' Employée de Commerce, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 45ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au Nord par le lot 932, au Sud par le lot 935, à l'Est par les lots 933, 934 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26565 déposée le 04-04-2006, Mr DJANYIH Roger Gozan Koudjo, profession d' Ingénieur T.P., demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 36ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOKA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26566 déposée le 04-04-2006, Mme TEPE ADZO Eli épouse DJANYIH, profession de Sociologue, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AKOUDIN et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26567 déposée le 04-04-2006, Mr POUWI Léoudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 50ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KABO LAMBONI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KPAKPAYI Essossimna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26568 déposée le 05-04-2006, Mr TAY Tseréré Lawoetey, profession de Monteur Electricien., demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 61ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 3, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ALOGBI Akoko née SEWAVI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26569 déposée le 05-04-2006, Mme BIRREGAH Mariama épouse DJONDO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télésou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZOTEPE et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26570 déposée le 05-04-2006, Mme BIRREGAH Mariama épouse DJONDO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord, et à l'Ouest par la propriété AKAYA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 6 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26571 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 57a 41ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bagbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par SOKPOR Koffi Jean et à l'Ouest par la ligne haute tension Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26572 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 75a 00ca, situé à Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Avazi-Kopé et borné au Nord par Agidi AVAZI, au Sud par Avazi-Kopé-Yoto, à l'Est par Xede AVAZI et à l'Ouest par un cimetière.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26573 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 05ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agoudja Badja et borné au Nord par les propriétés TSITSALE et ADJEVI Kossi, au Sud par la propriété SAVOU, à l'Est par MYDE Ama et à l'Ouest par un passage de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26574 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 92ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AYIVON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26575 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35a 93ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dokplala-Agove et borné au Nord par AHIANU Benjamin, au Sud par la route Badja-Bagbé, à l'Est par un passage de 8 m et à l'Ouest par la propriété AHIA TO Baba.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26576 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 84ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dokplala-Anyigbe et borné au Nord par Kosikpui DOKLI et Kofi AHIAVEDOME, au Sud par Mr ETTEY Jonathan et Mr TENGUE Kuma Joseph, à l'Est par Mr TENGUE Kuma Joseph et à l'Ouest par la route Bagbé-Badja.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26577 déposée le 05-04-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37a 72ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Bagbé et borné au Nord par la route Badja-Bagbé, au Sud par Mr GBEDETI, à l'Est par les collectivités AGUZE et AKUTSA et à l'Ouest par la collectivité AKUTSA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26578 déposée le 06-04-2006, Mr AKUMA Komi Nukanadzimakpoé, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 48ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au Nord par les lots n° 33, au Sud par le lot n° 37, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26581 déposée le 06-04-06, Mme BORMA Assana Mahomnéwéna, profession, revendeuse demeurant à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 06ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par une rue projetée de 16m, au Sud par le lot 44 à l'Est par le lot N° 42 et à l'Ouest par une rue projetée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26582 déposée le 07-04-06, Mr PIPOKA Sanvi, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à AGOENYIVE, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété SAMA Issa Essofa et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26583 déposée le 06-04-06, Mme AHIALEGBEDZI Amavi, profession Restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 01ca, situé à BAGUIDA, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par les propriétés NYAHO TAMEKLOE, au Sud par une rue de 20m et à l'Est par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26584 déposée le 10-4-2006, Mr ADOGLI Komlavi, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 84a 67ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Bokpoko et borné au Nord par la propriété Mississo DUMEGON ; au Sud par la propriété Hédédji ADEGNON ; à l'Est par la propriété Gatiklo AKI ; et à l'Ouest par la propriété BOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26586 déposée le 10-04-2006, Mr.KOUASSI Ahouangbé Kodjo Benoît, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 94ca, situé à Lomé Adidogomé Amadahomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par un lot non identifié ; au Sud par une rue non dénommée de 14m ; à l'Est par le lot n° 1585 bis ; et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26587 déposée le 10-04-06, Mr ADOGLI Komlavi, profession Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 93a 38ca, situé à Lomé Mission Tové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Mitokoè-Adidové et borné au Nord et au Sud par la propriété Etsè KUWONOU ; à l'Est par la propriété AGBAVITOR GAVON et à l'Ouest par la propriété AGBOYIBOR ATOKPANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26589 déposée le 07-4-2006, Mme EDO-KOKOU Adjowa, profession de Chef Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 72ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 1074 bis ; au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1077.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26590 déposée le 07-4-2006, Mr AMELAFOR Yao Osséyi, profession de Représentant d'Edition, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Apédokoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord par une rue en projet de 16m ; au Sud par la collectivité AKATO Koudjodji ; à l'Est par une rue en projet de 30m ; à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26591 déposée le 07-4-2006, Mme KPOTSRA Afiwa Kafui Epse YAMEOGHO, profession d'Esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 33a 24ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé connu sous le nom de Assakpo et borné au Nord par la collectivité AGBAMA, au Sud par la collectivité LOGAN ; à l'Est par la collectivité NOSENOU et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé - Kpalimé de 25m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26592 déposée le 07-4-2006, Mr PIPOKA Sanvi, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokui et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m ; au Sud par le lot n° 488 ; à l'Est par le lot n° 490 et à l'Ouest par le lot n° 486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26593 déposée le 07-04-2006, Mr PIPOKA Sanvi, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokui et borné au Nord par la collectivité GAGLO, au Sud par le lot n° 449 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26594 déposée le 10-04-2006, Mr ADOGLI Komlavi Guillaume, profession Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 42ca, situé à Lomé Tokoin Kponou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kponou et borné au Nord par le lot n° 37 ; au Sud par le lot n° 23 ; à l'Est par une rue non dénommée de 14m ; et à l'Ouest par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26595 déposée le 11-4-2006, Mr BARNABO Minsoabé, profession de Commerçant, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 81ca, situé à Lomé Aflao Avénou Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par les lots n° 400 et 404 ; au Sud par une rue non dénommée de 20m ; à l'Est par le lot n° 403 bis et à l'Ouest par le lot n° 399bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26596 déposée le 11-4-2006, Mr Kangni Mawuli BLABUH profession d'Étudiant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Sivédomé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Sivédomé et borné au Nord ; au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m et à l'Ouest par la Collectivité HOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26597 déposée le 11-4-2006, Mr NOUVE Nédi Kokou, profession d'Employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé N'kafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 20m ; au Sud par le lot n° 1248 et à l'Ouest par le lot n° 1252.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26598 déposée le 11-04-2006, Mr MIHEAYE Teté Kodjo, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 43ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ziga Kpodji et borné au Nord ; au Sud ; à l'Ouest par la propriété AZJAVE Etsè et à l'Est par la propriété HOMAWOO Kokou Charles.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26599 déposée le 11-4-2006, Mr MESSAN Yaovi Noutché Félix, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de

Akpakplafe et borné au Nord par une rue en projet de 16m ; au Sud par la propriété MESSAN Kokou C. Alexandre ; à l'Est par la propriété MESSAN A. Soadji Escande et à l'Ouest par la Collectivité ADIMAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26600 déposée le 11-4-2006, Mr Yaovi Noutché MESSAN, profession d'Informaticien, domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avepozo et borné au Nord et à l'Ouest par les Héritiers LOGOSSOU ; au Sud par une rue existante de 30m et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26601 déposée le 11-4-2006, Mme AYEY Cika Sénam née FOLLY profession Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Soviépe. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 25ca, situé à Kpélé Adéta Préfecture de Kloto connu sous le nom de Wotonu et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m ; au Sud par la propriété AMEVOR et KONOU Mensah ; et à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la propriété TCHATCHAMPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26602 déposée le 11-4-2006, Mr Tossa Koffi KWASSI, profession d'Urbaniste, demeurant à Lomé et domicilié à Hédrzanawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Atakpamé Agbonou préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou Idiotsé et borné au Nord par le lot n° 173 ; au Sud par une rue de 20m ; à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par des lots n° 175 et 176.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26603 déposée le 07-04-2006, Mme AYEY Essi Akofa Akpédzé, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37a 22ca, situé à Kpélé-Atimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wotonu et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m ;

au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété LOLONYO Komlavi Ayewonou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26604 déposée le 12-04-2006, Mr EDORH Alihonou, profession de Fonctionnaire retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Hédrzanawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 73ca, situé à Lomé Tokoin Hédrzanawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédrzanawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m ; au Sud par les lots n° 3 et 4 ; à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26606 déposée le 13-4-2006, Mr DJONDO Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 02ca 07, situé à Kévé Tchakpatie, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tchakpatie et borné au Nord par la propriété AMAGLO Koffiga ; au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26607 déposée le 13-4-2006, Mr DJONDO Yaovi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71a 30a 18ca, situé à Kévé Kouvé Towou, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Kouvé Towou et borné au Nord par les propriétés EPAH Fofœ et AZIALE Kossi ; au Sud par la propriété DANGBUI Tobolibo ; à l'Est par les propriétés EPAH Agbédévi ; ADJOWU Komi et ADJOWU Ayawa et à l'Ouest par les propriétés EPAH Eugénie, EPOU Koffi, DANGBUI Mihesso, NOUKAFO Ayawo et YOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26609 déposée le 14-4-2006, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 16ca, situé à Lomé Agoényivé Totsi préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Totsi et borné au Nord ; au Sud ; à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité AGBOLO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DICKWU Paulin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26610 déposée le 18-04-2006, Mr ADJETE Adjé Kossi, profession de Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Solidarité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 00ca, situé à Lomé Adidogomé Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 540 ; au Sud par le lot n° 544 ; à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 541.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26611 déposée le 18-04-2006, Mme ZAMBA Ablavi Sépopo, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au Nord ; au Sud ; à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité AHADJISSE KETSI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr. SOLAHOU Kossi Nunyuito et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26613 déposée le 19-4-2006, M.M KOMAHE Togbui Kodjogan & KOMAHE Sessi Koami, profession de Propriétaires, demeurant et domiciliés à Agbodrafo. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64ha 84a 92ca, situé à ANEHO-ANYIMANYA, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Anyimanya et borné au Nord par les propriétés Prince Agbodjan Labité et Godohoun ; au Sud par la limite des plus hautes eaux, à l'Est par les propriétés : Mihayi Têvi, Issah, Godohoun et Georges Ayélé Rosa et à l'Ouest par la propriété Gbéassor et la Collectivité de Dévikinné et Agbéblonya.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la Collectivité KOMAHE MENSAH et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26614 déposée le 19-4-2006, Mr KOUDIABO Kloutsé Albert profession de Chauffeur Mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Awatamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 24ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par des lots n° 664-B et 666-B ; au Sud par une rue en projet de 10m ; à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 665B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr. VOSSAH Apélé Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26616 déposée le 20-4-2006, Mr DETSEVI Dotsé Kofi, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Bassar. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Aflao Avédji préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot n° 304 ; au Sud par une rue existante de 14m ; à l'Est par le lot n° 307 et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26617 déposée le 20-4-2006, Mr KPONKA Komi, profession d'Ingénieur d'Agriculture, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 20m ; au Sud par le lot n° 428 et à l'Ouest par le lot n° 425.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26618 déposée le 20-4-2006, Mr SOSSOUKPE Ségla, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Notsé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 14a 58ca, situé à Notsé Tegbé-Agbogbogogodo préfecture de Haho, connu sous le nom de Tegbé-Agbogbogogodo et borné au Nord par la propriété ADJOGLI ; au Sud par les propriétés Massan et Gabriel ; à l'Est par la propriété ZOMBLEWOU et à l'Ouest par l'emprise de la rivière Tchiévé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26619 déposée le 20-4-2006, Mr TEVOR Fokossi Amenyo, profession d'Agent de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Amadahomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 53ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue de 16m ; au Sud par le lot n° 550 ; à l'Est par les lots n° 549 bis et 556 et à l'Ouest par le lot n° 549 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26620 déposée le 21-04-2006, Mr et Mme AGAMA Pahounitom et Evenette, profession de Directeur de Société et Avocat, demeurant en Amérique. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29a 95ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m ; au Sud par une rue non dénommée de 30cm ; à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par les lots 914 et 915.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26621 déposée le 24-04-2006, Mr KUEVI-AKUE Folly Parfait, profession d'Informaticien, demeurant en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Tsévié préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité SEWAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26622 déposée le 24-04-2006, Mr TATA Padobo Kèlém, profession de Sociologue, demeurant à Brèmer (Allemagne) et domicilié en Allemagne. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4ha 00a 06ca, situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Bouladé et borné au Nord par un passage de 16m ; au Sud par la propriété Konzi ; à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par un passage de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26623 déposée le 25-04-2006, Mr MODZINU Ayuvioaboe Koli, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par une rue en projet de 20m ; au Sud : à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 275, 277, 273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26624 déposée le 25-4-2006, Mr DJOGBESSI Anani, profession d'Ingénieur des ponts et chaussées, demeurant et domicilié à Wonyome Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 42ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de DAGUE et borné au Nord par TOGNEVI et NEGLOKPE ; au Sud par TOGNEVI Kossi ; à l'Est par TONGNEVI Kossi et à l'Ouest par NEGLOKPE Ajété et TONGNEVI Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26625 déposée le 26-04-2006, Mr TABO Kodjo Abalo, profession d'Enseignant, demeurant à Agbalépédo et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m ; au Sud par le lot n° 2459 bis ; à l'Est par le lot n° 2456 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26626 déposée le 26-4-2006, Mme SAMBIANI Dameto, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à Lomé Agoenyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par le lot n° 196 ; au Sud par le lot n° 198 ; à l'Est par le lot n° 197 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26627 déposée le 26-4-2006, Mr HONOU Kodjo-Kouma, profession d'Instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Vété komé (Akodessewa). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 44ca, situé à Vogan préfecture de Vo, connu sous le nom de AMEGNRAN et borné au Nord par les Héritiers ADANKPO ; au Sud par une route non dénommée de 40m ; à l'Est par les Héritiers ADANKPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26628 déposée le 26-4-2006, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 03ca, situé à Lomé préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par le lot 2184 ; au Sud par le lot n° 287-B ; à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 286.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DAO Ibafeiyi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26632 déposée le 28-4-2006, Mr BUCKNER Koffi Mensah, profession d'Agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Doulassamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 31ca, situé à ANEHO préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé yohonou et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SEPENOU ; au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété de KUZO Apédo Midomkui.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KATASSOU Kouassi Ayayi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26633 déposée le 28-4-2006, Pasteur BESSA Kodjo Gerson, profession de Pasteur Modérateur, demeurant et domicilié Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, d'une contenance totale de 55ha 84a 99ca, situé à Kpalimé préfecture de Kloto, connu sous le nom de TOVE-DJIGBE et borné à l'Ouest par une ligne qui va du pilier 1 le long c'est à dire par les propriétés du chef de Tové Evlé, le village de Tové Djigbe, et le terrain du chef de Seaux EHE et NADO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26634 déposée le 02-05-2006, Mr BERTHON Alain Philippe, profession Consultant expert, demeurant à Assivito, 22 Rue du Dahomey et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 30ca, situé à Lomé Baguida, Rives de Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de KAGNI-Kopé Kagomé et borné au Nord par les lots n° 11 et 14 ; à l'Est par une rue de 21m ; au Sud par une rue de 34m et à l'Ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26640 déposée le 03-05-2006, Mr BUCKNER Koffi Mensah, profession Agent commercial, demeurant à Lomé-Togo et domicilié à Lomé Doulassamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 11ca, situé à Gbodjomé-Yohonou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé-Yohonou et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SEPENOU ; à l'Est par la propriété de KATASSOU Kouassi Ayayi et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KUZO Apédo Midomkui et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26641 déposée le 05-05-2006, Mr LAWSON Latévi Kokou, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 17ca, situé à ANEHO préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par une rue de 16m ; au Sud par une rue 14m ; à l'Est par la Collectivité AMEGNIKOU et à l'Ouest par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26642 déposée le 05-05-2006, Mr EDJEU Banakao, profession d'Agent des Douanes, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 95ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord par la Collectivité DOVON, au Sud par une rue existante, à l'Est par une rue existante et à l'Ouest par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26643 déposée le 05-05-2006, Mr WONTOSI Koffi Edem, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 la 75ca, situé à AGBONOU préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de AGBONOU (Idiotse) et borné au Nord par une rue de 14m ; au Sud par les lots n° 709 et 708 ; à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26644 déposée le 05-05-2006, Mr WONTOSI Koffi Edem, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle irrégulier d'une contenance totale de 5a 91ca, situé à Agbonou-Kpotame préfecture de l'Ogou, connu sous le nom d'Agbonou-Kpotamé et borné au Nord par la parcelle de la Collectivité Kossi Bouko, au Sud par une rue de 6m, à l'Est par la parcelle de la Collectivité Kossi Bouko et à l'Ouest par la route Nationale n° 1 Lomé Dapaong de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26645 déposée le 05-05-2006, Mr TEK-AGBO Anani Gagnon, profession d'Officier des FAT demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 69ca, situé à Lomé AFLAO préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par une rue de 16m ; au Sud par les lots n° 707 et 709 ; à l'Est par le lot n° 710 et à l'Ouest par le lot n° 706 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26647 déposée le 04-05-2006, Mr ABIDI KALENOU, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 01a 13ca, situé à Mission-Tové, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par les propriétés AZIABO Apéléte, SENYO Kossi et ALAKPATO au Nord par les propriétés DOVI Gamon, DASSE Aziablamé, AKPABE & AGBOGBO Komlanvi, à l'Est par la propriété DASSE Aziablamé, et à l'Ouest par les propriétés SENYO Kossi, ATSOUE. DJIVON, KPONFON Nondjo & DOVI Gamon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26648 déposée le 04-05-2006, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11ha 99ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Apédokoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété KLOUTSE Monika et à l'Ouest par la propriété ADJAKLI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26649 déposée le 08-05-2006, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire demeurant à Djidjole et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Aflao Avédji préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot n° 352 ; au Sud par le lot n° 355, à l'Est par le lot n° 353 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GUEDOU OSSENI ATTIGLAH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26652 déposée le 10-05-2006, Mr GUEMEDI Yao Inyeza, profession d'Enseignant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 22ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 22 et borné au Nord par le lot n° 97 ; au Sud par une rue dénommée de 20m ; à l'Est par le lot n° 100 et à l'Ouest par le lot n° 96.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26653 déposée le 09-05-2006, Me AGBANZO Kodjo Messan, profession d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 91ca, situé à Lomé Agoényivé Cacaveli préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot n° 505 ; au Sud par le lot n° 509 ; à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 506.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26654 déposée le 10-05-2006, Mr FOLLY Anani, profession de Délégué Médical, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Kpehenou n°1. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 46ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par le lot n° 5 ; au Sud par un rond point en projet de 24m et un lot non identifié ; à l'Est par une rue en projet de 24m et à l'Ouest par les lots n° 6 et 8.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLLY Ekoué Atassé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26655 déposée le 10-05-2006, Mr FOLLY Anani, profession de Délégué Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 09ca, situé à Aného Agbodrafo préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord par la propriété Prince AGBODJAN Labité Alexandre ; au Sud par la propriété AGBOTSI Sovédji Gbédessi ; à l'Est par la Collectivité AHLONKO et à l'Ouest par les propriétés AMEGA Corinne et DUSCHEN Jean.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLLY Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26656 déposée le 10-05-2006, Mr FOLLY Anani, profession de Délégué Médical demeurant, à Lomé et domicilié à Bè Kpehenou n°1. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 18ca, situé à Agou-Gare (Kpalimé) préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpefume et borné au Nord par la propriété Gerard SEGBEFIA ; au Sud par une rue en projet de 12m ; à l'Est par une rue en projet de 10m et à l'Ouest par la propriété ZOGLI Komi Chretien.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLLY Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26657 déposée le 10-05-2006, Mr JONDOH Dovi, profession de Comptable demeurant à Lomé et domicilié à Forever. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 95ca, situé à Lomé Agoényivé Fivoé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord et à l'Est par des rues dénommées de 16m ; au Sud par les lots n° 203 et à l'Ouest par le lot n° 200.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BOBOE Dopé née JONDOH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26658 déposée le 10-05-2006, Me TAIROU Ahamadou, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 23ca, situé à Lomé Avépozo préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apouveme et borné au Nord ; au Sud ; à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité GBONFU KOUMONDJI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KANGAYE Essoyom Ibrahim et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26659 déposée le 11-05-2006, Mr AGBA Kondi, profession de Professeur Agrégé demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 78ca, situé à Lomé Aflao Soviépe Anyigbé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par le lot n° 2 ; au Sud par une rue en projet de 20m, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26665 déposée le 12-05-2006, Mme TETEH Dédé Akouvi Josée Sika, profession de Directrice de Société demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 31ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par le lot n° 26 ; au Sud par le lot n° 30 ; à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26666 déposée le 12-05-2006, Mr DJANYIH Roger Gozan Koudjo, profession d'Ingénieur des T.P. demeurant à Lomé et domicilié à Djidjoli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 09a 65ca, situé à Tsévié Davié préfecture de Zio, connu sous le nom de Anyave-Aveko et borné au Nord par la propriété DEKO ; au Sud par la Collectivité GALEY ; à l'Est par la propriété SANVI et à l'Ouest par la propriété NAPOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26669 déposée le 12-05-2006, Mr AYASSOR Adji Oteth, profession de Professeur E. Supérieur demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Lomé Agoényivé Totsi préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot n° 515 ; au Sud par une rue non dénommée de 18m ; à l'Est par une rue non dénommée de 16m ; et à l'Ouest par les lots n° 516 et 517.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26687 déposée le 18-05-2006, Mme KIDIA Pèhèza, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 66ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité TEKEDI et au Sud par une route existante.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE-NANAN